



Septembre 2014

La forêt privée régionale est morcelée et la réduction du morcellement est une motivation importante pour les acquéreurs potentiels de nouvelles surfaces forestières ou à boiser, même si l'agrandissement du patrimoine est le premier motif d'achat.

Les propriétaires régionaux de forêt sont la plupart du temps des personnes physiques, de sexe masculin et sont ou ont été agriculteurs. L'attachement affectif et la préservation de la biodiversité caractérisent plus particulièrement l'intérêt des propriétaires forestiers du Languedoc-Roussillon pour leur forêt. La production de bois concerne une part plus restreinte des propriétaires.

Le risque principal envisagé par les propriétaires est l'incendie mais ils sont encore peu nombreux à contracter une assurance spécifique et se contentent la plupart du temps d'une assurance limitée à la seule responsabilité civile.



Structure de la forêt privée en 2012

En Languedoc-Roussillon, en 2012, un peu plus de 50 000 propriétaires forestiers d'au moins 1 ha ont la charge d'entretenir près de 453 000 ha de forêts*. La surface moyenne par propriétaire est de 9 ha, niveau équivalent à la moyenne nationale (8,5 ha par propriétaire).

Le tiers des propriétaires forestiers se situent dans le Gard mais c'est dans l'Hérault que les surfaces forestières sont les plus importantes (27 % du total régional) et que les propriétés forestières sont les plus vastes (13 ha en moyenne).

Sur l'ensemble de la région, comme en France métropolitaine, la taille des propriétés forestières est très hétérogène. 62 % des domaines forestiers n'occupent que 1 à 4 ha ; ils représentent 13 % de la superficie forestière privée. À l'opposé, 1 % seulement des propriétés forestières s'étendent sur 100 ha et plus mais elles représentent 28 % de la superficie régionale.

Au bilan, les domaines forestiers de 25 ha et plus concentrent plus de la moitié de la superficie forestière privée régionale alors qu'ils ne représentent que 7 % des propriétés forestières de la région.

Morcellement de la forêt...

La forêt régionale est également morcelée. Elle est ainsi constituée de 174 000 ensembles boisés d'un seul tenant. 90 % de ces îlots forestiers font moins de 4 ha et recouvrent près du tiers de la surface forestière. Cependant, ce morcellement n'est pas une spécificité

locale dans la mesure où la situation régionale apparaît proche de celle observée au niveau national (93 % des îlots ont moins de 4 ha et constituent 36 % de la surface forestière nationale).

... que les propriétaires aimeraient réduire

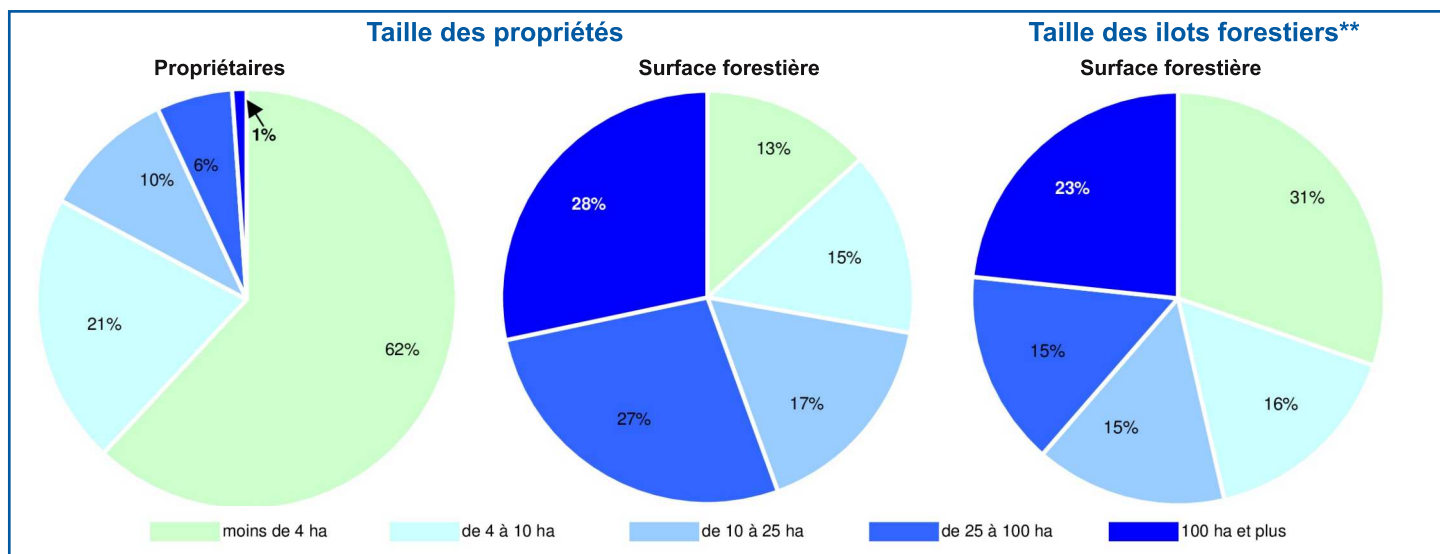
Et en effet, même si les propriétaires envisageant un achat de nouvelles surfaces forestières sont peu nombreux relativement à la moyenne nationale (9 % seulement des propriétaires en Languedoc-Roussillon contre 17 % en France métropolitaine), la réduction du morcellement est un motif important pour 34 % d'entre eux (25 % en moyenne nationale).

Même élevée, cette motivation se place néanmoins derrière l'agrandissement du patrimoine que visent 46 % des propriétaires régionaux envisageant d'acquérir de nouvelles surfaces forestières (62 % en moyenne nationale). À l'opposé, le nombre de propriétaires forestiers régionaux désirant vendre une parcelle de forêt est anecdotique (1 % en Languedoc-Roussillon alors qu'ils représentent 8 % en moyenne nationale).

Près de 90 % des propriétaires de forêts privées régionales sont des personnes physiques et ils détiennent un peu moins des trois quarts des superficies, ces proportions étant similaires à la moyenne nationale. La région Languedoc-Roussillon se distingue par le faible poids des communautés matrimoniales qui ne représentent que 5 %

* : voir encadré en fin de document

Les propriétaires forestiers de 25 ha et plus détiennent 55 % des surfaces



Champ : Languedoc-Roussillon, propriétés forestières privées de 1 ha et plus
**** :** ensembles boisés d'un seul tenant

des propriétaires forestiers (10 % en moyenne nationale) et l'importance des sociétés civiles immobilières (hors groupements forestiers) qui constituent 8 % des propriétaires forestiers et représentent 12 % des surfaces (respectivement 4 % et 7 % en moyenne nationale).

Des propriétaires souvent issus de l'agriculture

Parmi les seuls propriétaires en nom propre ou en communauté matrimoniale (78 % des propriétaires et 63 % de la surface), les hommes sont majoritaires (62 % d'entre eux) mais cette part est néanmoins largement inférieure à la moyenne nationale (70 %).

Autre caractéristique régionale, les surfaces moyennes de ces propriétés forestières sont similaires (un peu plus de 7 ha) quel que soit le sexe du propriétaire, ce qui n'est pas le cas en moyenne nationale où les domaines forestiers détenus par les femmes sont inférieurs de 1 ha à ceux qui sont détenus par des hommes (5,7 ha contre 6,7 ha).

L'âge moyen de ces propriétaires est le même que pour la moyenne nationale, 64 ans, et l'on retrouve le même écart selon les sexes, 67 ans en moyenne pour les femmes, contre 62 ans pour les hommes. De même, les proprié-

taires âgés de 75 ans et plus sont plus nombreux en Languedoc-Roussillon qu'ailleurs mais leur propriété étant également plus petite ; leur poids est sensiblement le même qu'en moyenne nationale. En revanche, les propriétés forestières détenues par des personnes âgées de 60 à 75 ans sont très vastes dans la région : près de 12 ha en moyenne contre un peu plus de 6 ha en moyenne nationale. De ce fait, alors que cette tranche d'âge ne représente en région que 28 % des propriétaires (40 % en moyenne nationale), elle détient au total près de 46 % des surfaces détenues par des personnes physiques (130 000 ha) contre à peine 38 % en moyenne nationale.

Concernant la profession de ces propriétaires (personne physique ou en communauté matrimoniale), il s'agit bien souvent d'agriculteurs encore en activité (25 % d'entre eux contre 16 % en moyenne nationale) ou à la retraite (15 % des propriétaires en région contre 17 % en métropole).

Un attachement affectif avant tout

Parmi les deux principales attentes des propriétaires à l'égard de leur forêt, l'attachement affectif apparaît comme particulièrement fort : il rassemble 79 % des propriétaires détenant 70 %

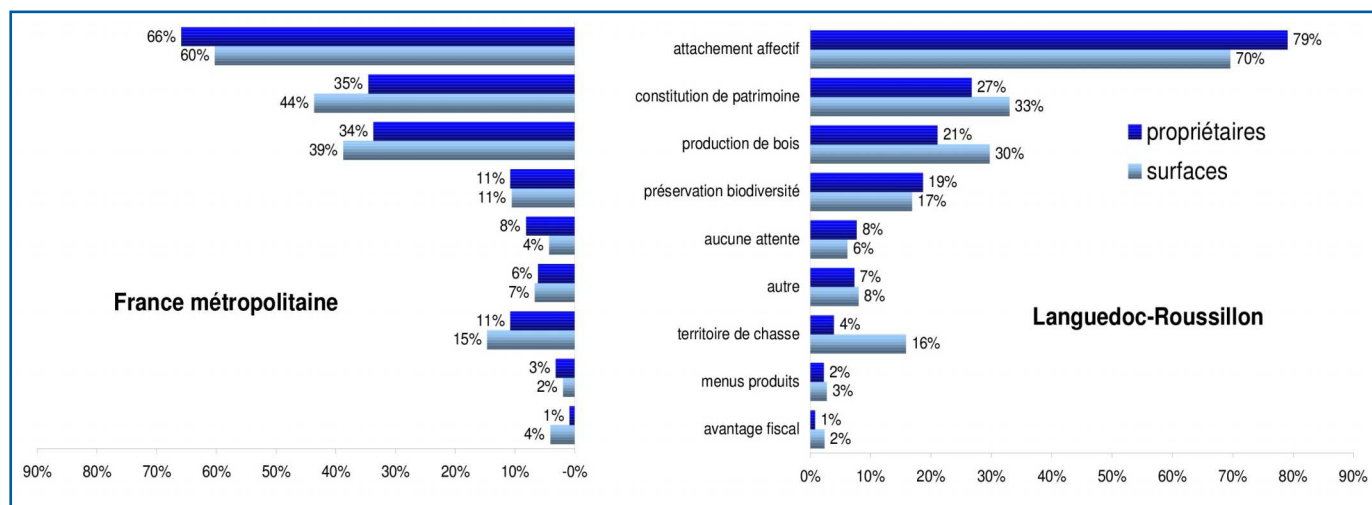
des surfaces et excède ainsi largement ce qui est observé en moyenne nationale (respectivement 66 % et 60 %). La constitution de patrimoine et la production de bois viennent ensuite mais ces attentes sont nettement moins prégnantes que sur l'ensemble de la métropole.

En revanche, et c'est une autre caractéristique régionale, la préservation de la biodiversité apparaît comme une valeur plus importante en Languedoc-Roussillon qu'ailleurs. Cette attente est en effet citée par 19 % des propriétaires régionaux détenant 17 % des surfaces forestières, alors que la moyenne métropolitaine est à seulement 11 % des propriétaires pour 11 % des surfaces. 54 % des propriétaires forestiers, représentant 49 % des superficies en forêt, jugent cependant que le potentiel de leur forêt n'est pas suffisamment exploité. Pour mémoire, ce taux n'est que de 34 % en moyenne nationale. Et en effet, ce sont seulement 4 % des propriétaires régionaux, représentant 23 % des surfaces forestières privées qui ont vendu au moins une partie de leur récolte à des professionnels au cours des 5 dernières années. Ces parts sont à comparer aux moyennes nationales : respectivement 11 % de propriétaires pour 41 % des surfaces.



La forêt, surtout une question affective en Languedoc-Roussillon

Principales attentes des propriétaires concernant leur forêt



Champ : France métropolitaine. Propriétés forestières privées de 1 ha ou plus **Source :** Agreste – enquête sur la structure de la forêt privée en 2012

Note de lecture : les pourcentages ne sont pas cumulables. 79 % des propriétaires forestiers du Languedoc-Roussillon, détenant 70 % des surfaces régionales en forêt (contre respectivement 66 % et 60 % en moyenne nationale) ont déclaré l'attachement affectif parmi leurs deux principales attentes.

Davantage de travaux favorisant la biodiversité

Seuls 45 % des propriétaires ont réalisé des travaux au cours des cinq dernières années (contre 55 % en moyenne nationale). Cependant, parmi eux, la proportion de ceux qui ont effectué des travaux comportant des mesures particulières pour favoriser la biodiversité est plus importante dans la région qu'en moyenne nationale (32 % en région contre 20 % en moyenne nationale).

Ainsi, le maintien d'arbres morts ou sénescents sur pied¹ est pratiqué par 11 % des propriétaires (5 % en métropole), la constitution d'îlots de sénescence² par 8 % (contre 2,5 %), le maintien de milieux ouverts ou humides³ par 9 % (contre 3 %). Indépendamment de ces aspects liés à la biodiversité, peu de propriétaires forestiers régionaux ont déclaré avoir effectué des coupes⁴ au cours des cinq dernières années et leur proportion est moindre qu'en moyenne nationale : seulement 42 % en région contre 47 % en moyenne nationale. Le constat est similaire pour les travaux d'amélioration de peuplement menés au cours des cinq dernières années : 12 % ont réalisé de l'élagage, de la taille de formation, du balivage⁵ ou ont travaillé au dégagement, au nettoyage de régénération ou au dépressage de jeunes peuplements (22 % en métropole), moins de 1 % ont effectué des plantations sur terrain boisé⁶.

En revanche, pour les travaux visant à améliorer les infrastructures, les propriétaires forestiers régionaux se situent soit au même niveau que la moyenne nationale soit au-dessus. Ainsi, des travaux d'entretien de route ou de piste forestière ont été menés par 3 % des propriétaires en Languedoc-Roussillon comme en moyenne nationale mais ne portant en moyenne que sur 2 km de route contre 9,5 km en moyenne nationale.

Sans surprise étant donné le contexte régional, les propriétaires forestiers du Languedoc-Roussillon ont plus souvent que les autres travaillé à la création d'équipement DFCI⁷ même si ces travaux, qui concernent un nombre très restreint de propriétaires restent néanmoins relativement rares : 2 % des propriétaires détenant 10 % des surfaces en région contre moins de 1 % des propriétaires pour 2 % des surfaces en moyenne nationale.

L'incendie est d'ailleurs le risque principal cité par 60 % des propriétaires forestiers régionaux contre à peine 25 % en moyenne nationale. Pourtant, ils ne sont que 8 % à avoir pris une assurance spécifique pour ce risque, ce qui reste faible compte tenu du climat. Il est d'ailleurs remarquable que les 92 % restants n'aient contracté aucune assurance pour leur forêt. Au total, 92 % des propriétaires forestiers du Languedoc-Roussillon se limitent à la responsabilité civile pour l'assurance de leur domaine forestier (95 % en métropole).

1 : arbres isolés non récoltés pour favoriser la biodiversité

2 : groupes d'arbres laissés sans intervention pour favoriser la biodiversité (insectes, ...)

3 : clairière, fossé, mare, étang, tourbière

4 : éclaircie, régénération, coupe rase

5 : le balivage consiste à repérer et sélectionner les plus beaux arbres afin de favoriser leur croissance optimale le plus souvent par éclaircie.

6 : sur terrain boisé ou après une coupe rase

7 : Défense de la Forêt Contre l'Incendie (DFCI) - desserte incendie, pare-feux, citerne

Baisse de la surface forestière moyenne Répartition des propriétés selon leur statut juridique

	1999			2012		
	Propriétaire millier	Surface 1000 ha	Surface moyenne ha	Propriétaire millier	Surface 1000 ha	Surface moyenne ha
Personne physique en nom propre	32	305	9,4	37	261	7,1
Communauté matrimoniale	2	22	10,2	2	22	9,5
Indivision ou copropriété	9	88	9,9	5	47	8,5
Ensemble des personnes physiques	43	416	9,6	45	330	7,4
Groupement forestier	1	55	88,5	0	53	155,6
Autre société civile immobilière	3	51	16,6	4	55	12,9
Autre personne morale				1	15	13,7
Ensemble des personnes morales	4	106	28,6	6	123	21,6
Ensemble des propriétaires	47	521	11,1	50	453	9,0

Champ : France métropolitaine. Propriétés forestières privées de 1 ha ou plus

Source : Agreste – enquête sur la structure de la forêt privée en 2012

Une gestion de la forêt souvent sous-traitée

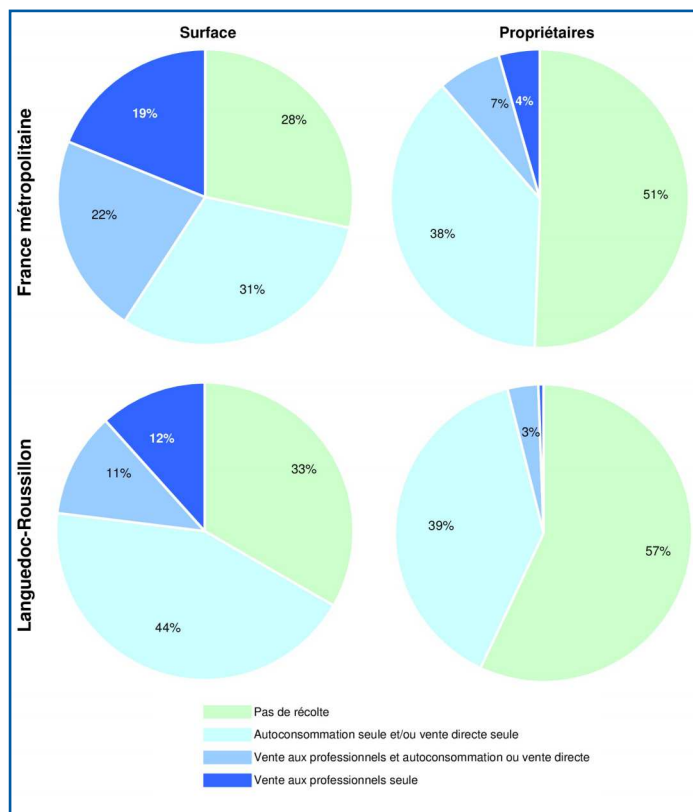
Les 2/3 des propriétaires forestiers régionaux ne réalisent pas eux-mêmes la gestion sylvicole⁸ ni la gestion des travaux alors que la même proportion s'établit à 49 % seulement en moyenne nationale. Ils ne sont en effet que 26 % en Languedoc-Roussillon à prendre totalement en charge la gestion de leur forêt contre 40 % en métropole. Peu utilisent les services non rémunérés d'une personne de leur famille (ou autre) : 15 % seulement contre 21 % en moyenne nationale. Le nombre de propriétaires forestiers recourant aux services rémunérés d'un expert forestier libéral s'est fortement accru entre 1999 et 2012, passant dans la région de moins de 1 % à 5,5 %. Ce taux est le double de celui qui est observé en moyenne nationale.

Mais c'est surtout le recours aux services rémunérés d'autres personnes⁹ qui s'est développé dans la région : désormais, 8 % des propriétaires forestiers régionaux utilisent ces services alors qu'ils n'étaient que 1 % en 1999. Et là aussi, le recours est dorénavant plus important en région que sur l'ensemble de la métropole (5 %).

Autre pratique qui s'est développée entre 1999 et 2012, le taux d'adhésion à un organisme de gestion en commun (coopérative forestière, groupement de producteur forestier) a beaucoup progressé passant de 1 % en 1999 à 8 % en 2012. La participation à des formations FOGFOR¹⁰ est également plus fréquente en région (6 % des propriétaires forestiers) qu'en moyenne nationale (1 %). Pour finir, peu de propriétaires forestiers participent à des réunions d'information forestière, en Languedoc-Roussillon comme ailleurs (15 % à 17 %).

44 % de la surface forestière ne donne lieu qu'à de l'autoconsommation ou de la vente directe

Surface et propriétaires selon la destination de la récolte



Champ : propriétés forestières privées de 1 ha ou plus

Source : Agreste – enquête sur la structure de la forêt privée en 2012

8 : concerne le choix des coupes, du peuplement ou l'élaboration des documents de gestion.

9 : expert non libéral qui peut-être salarié d'une société forestière, d'une banque, d'une coopérative, d'un groupement de producteurs forestiers.

10 : Formations à la GESTion FORestière organisées par le CRPF.

Des surfaces régionales de forêt privée très variables selon les sources

Le cadastre permet de recenser l'ensemble des parcelles en forêt déclarées au centre des impôts par leur propriétaire. Cette source a été mobilisée comme base de sondage pour l'enquête sur la forêt privée de 2012.

Le cadastre n'est toutefois qu'imparfaitement mis à jour : la surface de forêt des propriétaires d'au moins un hectare de forêt privée dans un même département est ainsi estimée à 9,6 millions d'hectares (donnée nationale) à partir de l'enquête 2012 contre 8,3 millions à partir du cadastre. Compte tenu des liens observés entre les superficies connues au cadastre et celles réellement déclarées à l'enquête, les superficies des propriétaires ayant déclaré moins de 1 ha aux impôts peuvent être estimées à environ 0,7 million d'hectares. L'extrapolation de la forêt privée, à partir des déclarations des propriétaires à l'enquête de 2012, conduirait donc à retenir une estimation de 10,3 millions d'hectares au total de surface forestière privée, dont 478 milliers d'hectares en Languedoc-Roussillon.

D'autres sources conduisent à des ordres de grandeur très supérieurs. Ainsi, la mesure de la surface en forêt issue des observations directes d'enquêteurs dans le cadre de l'enquête annuelle du SSP sur l'utilisation du territoire (Teruti-Lucas-Agrete) et après déduction de la surface en forêt publique, soit 303 milliers d'hectares en Languedoc-Roussillon, conduit à retenir un ordre de grandeur de 662 milliers d'hectares en Languedoc-Roussillon. Les données produites par l'IGN aboutissent à une estimation de la surface forestière privée du Languedoc-Roussillon à 948 milliers d'hectares en moyenne entre 2008 et 2012.

Cette très grande différence entre les sources peut s'expliquer par l'importance des garrigues. Dans le cadastre, les propriétaires fonciers auraient tendance à les déclarer en landes ou landes boisées, mais in situ, les forestiers professionnels les qualifieraient plus fréquemment de bois, compte tenu de la hauteur ou de la nature des essences qui les composent. D'autre part, l'IGN intègre la forêt « en devenir », ce qui expliquerait en partie l'écart avec Teruti-Lucas.

Méthodologie de l'enquête

L'enquête sur la structure de la forêt privée en 2012 fait suite à une enquête antérieure menée en 1999. La forêt privée est définie ici comme la forêt détenue par des personnes physiques ou morales privées ou par des organismes publics hors régime forestier.

L'enquête a été réalisée par le service de la statistique et de la prospective (SSP) du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, avec l'appui du centre national de la propriété forestière (CNPF) pour l'accès aux données cadastrales et la conception du questionnaire. Elle a été conduite en face-à-face auprès d'un échantillon de 6 000 propriétaires de forêt privée en métropole et dans trois départements d'outre-mer par les services régionaux d'information statistique et économique des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (Draaf).

La base de sondage étant le cadastre (mis à jour en 2009), les propriétaires de forêts n'ayant déclaré aucune forêt à l'administration des impôts ne peuvent pas être dénombrés.

L'unité statistique est le propriétaire d'une surface totale en forêt d'au moins 1 ha dans un département, détenue soit en indivision, soit en copropriété, soit en propriété seule.

L'échantillon est stratifié par département, catégorie juridique (personne morale ou physique) et taille de superficie en forêt. Les taux de sondage varient selon la taille de la propriété, de l'exhaustivité pour les propriétés de 500 hectares et plus, au 1/1500 pour les propriétés de 1 à 4 hectares. L'enquête assure une bonne représentativité des résultats régionaux sur la base des forêts privées enregistrées au cadastre.

Pour en savoir plus.....

En région

<http://www.draaf.languedoc-roussillon.agriculture.gouv.fr/>

Exploitations forestières et scieries en 2012 : - Mars 2014 - 6 pages
La récolte de bois et la production de sciage en Languedoc - Roussillon

La filière bois en 2010 : Repères chiffres N° 2 - Février 2014 - (partenariat Draaf-Srise avec l'Insee)

À paraître prochainement

"L'Atlas régional 2014" - Panorama de l'agriculture et de la forêt en Languedoc-Roussillon

Au niveau national

<http://agreste.agriculture.gouv.fr/>

Structure de la forêt privée en 2012 - Primeur 306 - 4 pages -

Des objectifs de production pour un tiers des propriétaires - En 2012, 1,1 million de propriétaires forestiers d'au moins un hectare ont la charge d'entretenir 9,6 millions d'hectares de forêt. La structure de ces propriétés a peu évolué depuis 1999.

Structure de la forêt privée en 2012 dans les Dom - Primeur N° 315 - 4 pages

Des forêts privées peu exploitées : la forêt occupe une part du territoire plus importante dans les départements d'outremer (Dom) qu'en métropole, mais la part de la propriété privée y est plus faible. Les propriétés privées sont plus anciennes et légèrement plus petites qu'en métropole mais ne sont pas aussi morcelées.

GraphAgri - La forêt et les industries du bois en 2013